

INSCRIPTIONS 2021-2022 AUX ÉCOLES

En raison de la crise sanitaire, les inscriptions à l'école maternelle auront lieu, comme l'an passé, de manière dématérialisée. Les inscriptions en élémentaire se feront sur place à l'école.

Inscriptions à l'école maternelle :

Les enfants âgés de deux ans révolus, dont l'état de santé, de développement général et de maturation physiologique et psychologique constaté par un médecin de famille, est compatible avec la vie en collectivité, peuvent être admis à l'école maternelle.

Les enfants nés en 2019 seront inscrits dans la limite des places disponibles. Tout enfant inscrit doit être scolarisé dès le premier jour de la rentrée scolaire.

Pour rappel, pour que l'attestation délivrée par la mairie puisse se faire et être transmises à la directrice de l'école, il vous est demandé de transmettre **avant le 16 avril 2021** à l'adresse serviceauxusagers@mairie-roncherollesvivier.fr :

- un acte de naissance ou la copie de votre livret de famille
- un justificatif de domicile
- un numéro de téléphone
- copie de la page des vaccinations du carnet de santé
- le certificat de radiation si changement d'école

Si le protocole sanitaire le permet, une visite de l'école et des services périscolaires sera organisée au mois de juin prochain.

Inscriptions à l'école élémentaire :

Les inscriptions se dérouleront à l'école du lundi 12 au vendredi 16 avril de 11h45 à 12h et de 16h30 à 17h.

Se munir :

- Du livret de famille
- Du carnet de santé
- De l'attestation de domicile délivrée par la mairie
- Du certificat de radiation (si changement d'école)